

# Communiqué de presse

Méricourt, le 6 janvier 2022

## Une nouvelle relaxe face à un cadre de la municipalité RN

La Cour d'Appel de Douai a rendu ce matin son arrêt dans l'affaire qui m'oppose depuis 2017 à M. Laurent Morel, à l'époque Directeur général des services (DGS) de la municipalité d'Hénin-Beaumont.

M. Morel avait été cité dans l'ouvrage de ma collègue Marine Tondelier, *Nouvelles du Front*, paru au printemps 2017, comme étant l'un des hommes clés de la municipalité d'extrême droite, qui avait mis en œuvre un management toxique et des pratiques s'apparentant à une forme de harcèlement visant un certain nombre d'agents municipaux ou de syndicalistes jugés proches de l'opposition.

Ne supportant pas d'avoir été cité dans le livre de ma collègue, il avait porté plainte contre elle en diffamation, et, comme M. Briois et M. Bilde, a été débouté.

Il avait par ailleurs sollicité la protection fonctionnelle afin que la municipalité prenne en charge ses frais de procès.

En juin 2017, j'avais exprimé mon indignation, dénonçant un énième procès politique avec l'argent du contribuable et annoncé que le groupe d'opposition voterait contre cette délibération. Mon discours d'explication de vote m'avait valu, à mon tour, une plainte en diffamation.

J'ai été relaxé par le Tribunal correctionnel de Béthune le 8 avril 2021, le tribunal ayant reconnu ma bonne foi.

En d'autres termes, mon discours lors du conseil municipal de juin 2017 et les accusations que j'y formulais reposaient sur des bases sérieuses, exprimées sans animosité personnelle et concernaient un sujet parfaitement légitime.

M. Morel avait cependant fait appel. La Cour d'Appel de Douai vient donc ce matin de le débouter et confirme ma relaxe.

Depuis que je suis engagé en politique, les élus RN d'Hénin-Beaumont et plusieurs cadres de la municipalité d'extrême droite m'ont intenté huit procès. Sept ont été jugés ; le huitième, qui m'oppose une nouvelle fois à Steeve Briois, sera jugé mardi prochain devant le Tribunal correctionnel de Béthune.

Sur les sept affaires jugées, j'ai fait l'objet d'une condamnation, en 2012 et j'ai été relaxé à six reprises.

Sur les six relaxes dont j'ai bénéficié, mes adversaires ont fait appel à cinq reprises et ont donc été déboutés les cinq fois en Cour d'Appel.

Sur les cinq arrêts de Cour d'Appel, mes adversaires ont formé à deux reprises des pourvois en cassation et ont perdu les deux fois.

Je me réjouis de cette nouvelle relaxe, mais M. Morel a toujours la possibilité de se pourvoir en cassation : toute cette procédure judiciaire qui vise à me faire taire est payée par la mairie d'Hénin-Beaumont.

A mon tour, j'ai donc sollicité en avril dernier la protection fonctionnelle de la mairie d'Hénin-Beaumont estimant que je n'ai pas à payer cette procédure que j'estime abusive qui me visait en tant que conseiller municipal dans l'exercice de ses fonctions. Steeve Briois ayant refusé de m'accorder la même protection fonctionnelle qu'il accorde à son ex DGS, j'ai engagé un recours auprès du Tribunal administratif de Lille. L'arrêt que vient de rendre la Cour d'Appel de Douai sera évidemment un élément supplémentaire à l'appui de mon recours.

Un grand merci à mon avocat, Maître Théry, ainsi qu'à la fédération communiste du Pas-de-Calais pour son soutien constant. Une pensée, également, à toutes les victimes de harcèlement moral.

**David NOËL**

*Ancien conseiller municipal d'Hénin-Beaumont (2014-2020)*